

**FNEC FP**



...Confédération Générale  
du Travail FORCE OUVRIERE

# Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

6/8, rue Gaston Lauriau – 93513 MONTREUIL CEDEX  
Tél. : 01 56 93 22 22 – Fax : 01 56 93 22 20 - email : [fnecfpfo@fr.oleane.com](mailto:fnecfpfo@fr.oleane.com)

---

## Internationale de l'Éducation

### Contribution de la FNEC-FP FO (France) à la 7ème Conférence Internationale sur l'Enseignement supérieur et la Recherche- Bruxelles, 10 au 12 novembre 2014

En France, depuis le vote de la loi « Libertés et Responsabilités des Universités » (LRU) en 2007, les universitaires subissent une avalanche de réformes qui remettent en cause les missions historiques de l'Université : recherche et transmission des connaissances.

Les libertés académiques et l'indépendance des universitaires et chercheurs jusqu'alors garanties dans les statuts nationaux de fonctionnaires d'Etat sont maintenant remises en cause.

Comme on l'a vu avec la grève et les manifestations massives de 2009, l'immense majorité des universitaires s'oppose à ces réformes prises au nom du « processus de Bologne ».

Cette politique est poursuivie et encore amplifiée par la loi Fioraso du 21 juillet 2013 dite « LRU 2 » qui régionalise l'enseignement supérieur et la recherche publique en créant 25 Communautés d'Universités et d'Etablissements (COMUE). Le rôle de l'Etat doit s'effacer, les statuts nationaux garantissant l'indépendance des universitaires doivent être liquidés. L'Université laïque et Républicaine doit disparaître.

Cette loi s'inscrit dans le contexte d'austérité renforcée mise en œuvre pour satisfaire les exigences de l'Union Européenne.

La « Conférence Sociale pour l'emploi » des 7-8 juillet 2014 devait sceller un « Pacte de responsabilité » entre le gouvernement (qui le propose), les représentants des organisations patronales (qui le réclament) et les organisations syndicales (qui devraient convaincre l'ensemble des personnels de l'accepter).

Tous devaient s'associer autour d'un « plan prévoyant 41 milliards d'euros d'aides globales non ciblées aux entreprises d'un côté, d'un autre 50 milliards de réduction des dépenses publiques et sociales qui auront un effet récessif accentuant la logique d'austérité » (CGT-FO)

Mais Force Ouvrière et la CGT, rejoints par la FSU, ont quitté la Conférence Sociale sans avaliser ce Pacte. Le gouvernement se retrouve isolé pour l'appliquer, dans le cadre d'une « politique de plus en plus autoritaire » comme le dit Jean-Claude Mailly, secrétaire général de la CGT-FO.

Pour sa part, la Commission Exécutive Confédérale de FO appelle à un « Rassemblement national Force Ouvrière le 16 décembre 2014 contre le Pacte de responsabilité » :

« Pour la Commission Exécutive, il s'agit, avec cette étape, de contribuer à tout moment à la construction du rapport de forces nécessaire pour faire entendre les attentes et revendications des salariés actifs, chômeurs et retraités.

Dans la construction de ce rapport de forces, d'autres initiatives seront discutées, y compris au congrès confédéral de FORCE OUVRIERE, dont une manifestation nationale et un appel à 24 h de grève interprofessionnelle. »

### Une austérité renforcée

#### Salaires

Depuis octobre 1981, l'inflation a été de 149,5% en France, tandis que le point d'indice (qui sert de base

au calcul des salaires des fonctionnaires) n'augmentait que de 85%. La perte de pouvoir d'achat est de 25,8%. Un fonctionnaire qui touche

aujourd'hui 2500 € devrait gagner 3371 € ! Et le gel du point d'indice, bloqué en 2010, devrait se poursuivre jusqu'en 2017 !

Force ouvrière demande immédiatement 50 points d'indice [231,50 €] pour tous, et une augmentation du point d'indice de 8%.

## Emplois

**Dans l'ensemble de la Fonction publique**, Force Ouvrière a évalué à 400 000 le nombre de postes supprimés entre 2007 et 2013, sans être démenti...

**Dans les Universités**, les dispositions de la loi LRU ont mis les Etablissements en déficit. Le budget est devenu global et permet une gestion de type privé. Ainsi, les Universités peuvent utiliser « librement » les dotations de l'Etat, qu'elles soient versés au titre des salaires (80 % du budget) ou du fonctionnement.

Ainsi, alors que le ministère annonce régulièrement des augmentations du nombre de postes (+ 1000 postes en 2014), la réalité est bien différente. Les Présidents d'Université n'ouvrent pas les concours correspondants, ne remplacent pas la totalité des départs en retraite (« gels de postes »), pour combler une partie du déficit des établissements. Il y a donc une baisse du nombre de fonctionnaires d'Etat, et un recours accru aux non-titulaires moins coûteux.

Dernière mesure : les Présidents d'Université viennent d'annoncer qu'ils ne pourraient peut-être pas payer la totalité des salaires de décembre des fonctionnaires !

Pour la première fois, l'utilisation du salaire des fonctionnaires comme variable d'ajustement du déficit devient une hypothèse de travail !

## Les Communautés d'Universités et d'Etablissements (COMUE)

### Territorialisation

Il s'agit de passer de plus de 200 établissements d'Enseignement Supérieur (73 Universités, Ecoles d'Ingénieurs, Ecoles spécialisées, Museum National d'Histoire Naturelle, laboratoires de recherche des grands organismes comme le CNRS, etc.) à 25 grandes Communautés régionales.

On passe ainsi de la « République une et indivisible » de la révolution française à une « République des territoires » (loi « Acte 3 de la décentralisation »), avec un objectif affirmé de diminution de la dette de l'Etat.

### Restructurations

Les restructurations qui commencent déjà aboutissent à des fermetures de formation remettant en cause le maillage républicain.

Ainsi des disciplines ne seront plus enseignées dans certaines universités. D'autres risquent de se transformer en collèges universitaires n'offrant que des enseignements de premier cycle.

Les familles devront supporter des frais de déplacement et de logement considérables, aboutissant à une sélection par l'argent.

C'est également la disparition programmée de nombreuses disciplines dites « rares » qui est en cause.

La concentration des services administratifs et techniques va aboutir à des suppressions massives d'emplois, et à la régression des droits des personnels.

### Régionalisation des diplômes, suppression des diplômes nationaux

La tradition française est celle de diplômes nationaux habilités par l'Etat. Ces diplômes sont la base des garanties collectives des salariés (dans le privé) et des statuts de fonctionnaires (public).

La fin de l'habilitation des programmes d'enseignement et des diplômes par des instances nationales<sup>1</sup> au profit d'une définition locale participe de la remise en cause du Code du Travail, et des statuts de fonctionnaires (public), des Conventions Collectives.

### Laïcité

Cette mise en place des COMUE remet également en cause la laïcité, qui est un des fondements de la République Française. En effet, il est prévu que des établissements privés et/ou confessionnels fassent partie de ces communautés !

### Menaces sur les droits d'inscription des étudiants.

En France, les droits d'inscription à l'Université, autrefois nuls, sont restés faibles (184 € en licence, 256 € en master, 391 € en doctorat). Dans d'autres établissements, ils sont plus élevés, et s'élèvent à des milliers d'euros dans des établissements privés.

Dans une situation de pénurie, la coexistence de droits aussi différents dans la même Communauté ne peut qu'aboutir à tirer le montant des droits vers le haut. D'ailleurs, dans un récent colloque, la Conférence des Présidents d'Université a présenté une étude justifiant de telles augmentations...

<sup>1</sup> Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche statuant en matière de diplômes est composé

principalement de représentants du ministère et d'élus des universitaires.

## Liberté de recherche

*La liberté de recherche* devient un mot creux avec le développement de la recherche sur projet pilotée par des agences gouvernementales, tant de financement (Agence Nationale de la Recherche) que d'évaluation, qui contournent les représentations élues des universitaires.

Les crédits de base se réduisent à peau de chagrin et le financement sur projet (ANR, UE, régions, ...) est un gaspillage de temps avec des résultats très aléatoires dans un contexte d'austérité aggravée.

*Le statut de chercheur à temps plein à vie*, garant de l'existence d'organismes nationaux de recherche tels que le CNRS, est attaqué et la mise en concurrence se double de pressions "administratives" pour réorienter les recherches ou faire de l'enseignement, en contradiction avec le principe de l'évaluation par les pairs en majorité élus. Avec la prolifération des contrats de jeunes chercheurs embauchés pour une durée maximale de 6 ans, sans espoir de titularisation, l'emploi précaire remplace de plus en plus l'emploi statutaire, et aboutit à un gigantesque « gâchis de cerveaux ».

## Les universitaires privés de leurs libertés académiques

Les universitaires, malgré la mise en place du système LMD avec les crédits ECTS et des autres réformes « en application du processus de Bologne » dans le cadre de « l'Europe de la connaissance », ont réussi à préserver les enseignements disciplinaires en usant de leurs libertés académiques que les réformes statutaires de 2009 n'ont pour l'essentiel pas détruites.

### Les universitaires sont clairement désignés comme les obstacles à cette réforme

Pour justifier ses réformes statutaires, le Ministère prétend que les universitaires sont responsables de l'échec des étudiants en 1<sup>er</sup> cycle, notamment en raison de leurs pratiques pédagogiques qui seraient inadéquates. En fait :

- le taux d'échec en France est de l'ordre de 19 %, soit dix points de moins que la moyenne de l'O.C.D.E (ces statistiques incluent d'ailleurs les résultats des pays et/ou établissements avec forte sélection à l'entrée, et ceux des pays où l'inscription est libre après l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires)
- cet échec est concentré dans le premier semestre, et les raisons en sont connues : orientation « par défaut » à l'université, faute de places dans d'autres formations (BTS, etc.), attente de réorientation ou réussite à un concours, etc.

Le ministère n'explique pas non plus comment la

La transformation du CNRS en agence de moyens soumise au pilotage des régions et des groupes de pressions est dangereuse pour la recherche publique, pour les disciplines et les thèmes de recherche qui ne correspondent pas aux priorités locales.

### Remise en cause des enseignements disciplinaires

La loi prévoit maintenant que les employeurs deviennent des prescripteurs ou donneurs d'ordre en matière de programmes des enseignements. Les universitaires, sous contrôle de l'administration, devront définir les contenus des diplômes en fonction des compétences liées à l'« employabilité immédiate » dans l'entreprise.

Cette « approche compétences » remet en cause la qualité de l'enseignement

La licence générale se réduirait à un socle de connaissances, plutôt que de viser à la maîtrise d'une discipline.

Cette transformation met en cause la formation des futurs enseignants, universitaires et chercheurs.

pédagogie pratiquée au cours du 1<sup>er</sup> cycle peut être responsable de la situation d'échec dès l'entrée en licence ! Il se tait également sur les conséquences des mesures d'austérité qui conduisent à supprimer les actions de soutien mises en place dès l'entrée à l'Université pour les étudiants en difficulté !

Dans le même temps, le ministère et les Présidents d'Université font peser sur les universitaires une multitude de tâches annexes qui s'ajoutent à leurs missions fondamentales d'enseignement et de recherche, le plus souvent sous forme de « travail gratuit ».

Au nom de cette responsabilité collective des universitaires, le ministère prépare une réforme les mettant sous tutelle de l'administration grâce à l'institution d'une « pédagogie » transdisciplinaire officielle (incluant la mise en œuvre des MOOC) dont le respect conditionnerait leur recrutement et leur carrière.

### FO refuse cette culpabilisation des universitaires

Les universitaires ne sont pas responsables du prétendu « échec en licence ».

Contre ce projet de réforme, FO combat pour le Respect de la liberté pédagogique, du rôle des Sociétés savantes dans lesquelles les universitaires discutent librement de l'enseignement dans leur champ disciplinaire.

## La ministre refuse de recevoir les organisations syndicales représentatives

Tout récemment, contre la mise en place des COMUE, les principaux syndicats se sont adressés à la Ministre dans une lettre commune du 28 octobre

*Madame la ministre,*

*Copie à madame la secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche,*

*Les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que les étudiants sont particulièrement inquiets de la baisse du budget 2015 par rapport au budget 2014 et de la situation de l'emploi dans l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils ne comprennent pas que le crédit impôt-recherche (CIR) ne soit pas remis en cause, même partiellement. Ils ne supportent plus les conditions d'emploi, de travail et d'études qui se dégradent : diminution des recrutements, précarité sous toutes ses formes, moyens, augmentation du nombre d'étudiants par groupe ... auxquelles s'ajoutent les évolutions statutaires en cours des personnels.*

*Les projets de regroupements d'établissements et de créations de communautés d'universités et établissements (COMUE) sont une source supplémentaire d'inquiétude. Par lettre du 18 septembre 2014 la plupart des organisations signataires vous ont demandé ainsi qu'au Premier ministre, de ne pas faire publier les décrets mettant en place les statuts des COMUE repoussés au CNESER du 21 juillet. Ces projets de décrets, qui restructurent profondément l'ESR, ont été refusés par la quasi-totalité des comités techniques des établissements.*

*Elles vous avaient demandé de les recevoir. A ce jour, elles n'ont pas reçu de réponse de votre part, et vous continuez à inscrire à*

*l'ordre du jour du CNESER de nouveaux projets dont la plupart ont été repoussés et dont certains sont retirés en dernière minute, pour défaut de consultation des instances compétentes. Nous ne pouvons comprendre que vous refusiez ainsi de recevoir les représentants légitimes des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui ont refusé dans les instances représentatives les plans concrets de territorialisation que vous mettez en place, alors que vous avez reçu de nombreux membres de la communauté scientifique, sauf – ensemble - les organisations syndicales signataires.*

*Nous considérons que les questions sont liées. C'est pourquoi nous vous demandons à nouveau une entrevue commune pour vous faire part des préoccupations des personnels et vous communiquer les revendications que les organisations signataires portent.*

*Organisations syndicales signataires :*

**SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SNASUB-FSU, SNETAP-FSU  
SNTRS-CGT, FERC Sup-CGT, CGT INRA, CGT CROUS  
SNPTES  
SNPREES FO, Sup Autonome FO  
Sud Education, Sud Recherche EPST**

La Ministre n'a pas daigné répondre à ces demandes d'audience, pas plus qu'elle n'avait répondu au représentant de Force Ouvrière qui lui posait directement la question lors de sa venue au CNESER du 20 octobre.

En revanche, elle a choisi de recevoir personnellement par deux fois depuis début septembre un groupement non syndical, Sciences en Marche, qui pour elle a sans doute le grand avantage de ne pas prendre position contre les COMUE.

**Force Ouvrière considère que ce refus de la Ministre de recevoir les organisations syndicales représentatives de l'ensemble des catégories de personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche constitue une grave atteinte aux libertés syndicales et au droit de négociation.**

**L'unité des principales organisations représentatives, comme ce mépris de la ministre vis-à-vis des personnels et de leurs représentants, ne peut que renforcer leur opposition à ces réformes et leur exigence d'abandon des COMUE**